

## Commune de Conlie

### Réunion d'installation du conseil municipal du 29 mars 2014

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

Date de la convocation : 24 mars 2014

Date d'affichage : 31 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf mars, à 9 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par l'ancien maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : M. Jean-Claude BOUGLET, Mme Nathalie THIÉBAUD, M. Joël GARENNE, Mme Céline NOURY-DÉSILE, M. Christian LEMASSON, Mme Véronique PÉAN, M. Vital JARRY, Mme Valérie RADOU, M. Olivier SEVIN, Mme Claudine PIAU, M. Philippe BOURRELIÉ, Mme Patricia TESSIER, M. Christian SYBILLE, Mme Gabrielle ZAMARRENO, M. Philippe FAYET, M. Joachim BELLESSORT, Mme Marcelle GAIGNARD, M. Jean-Louis GOUPY, Mme Sandrine BONNET, conseillers municipaux.

#### ÉLECTION DU MAIRE

Après l'installation du conseil municipal par l'ancien maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-7

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Mme Céline Noury-Désile pour assurer ces fonctions. Il est procédé à l'appel nominal. Tous les conseillers sont présents.

Après avoir pris la présidence, Madame Marcelle Gaignard, doyenne d'âge, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Deux assesseurs sont nommés pour constituer le bureau, Madame Patricia Tessier et Monsieur Jean-Louis Goupy. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Dix-huit des dix-neuf conseillers présents, après appel de leur nom, ont remis leur bulletin de vote sur papier blanc sous enveloppe.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 18
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10.

Ont obtenu :

- M. BOUGLET Jean-Claude : six voix 6 voix
- M. GARENNE Joël : douze voix 12 voix.

Monsieur Joël GARENNE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

#### ÉLECTION DES 5 ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-7-2,

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil décide d'un délai de quinze minutes pour déposer auprès du maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

A l'issue de ce délai le maire constate qu'une seule liste de candidats est déposée. Il est procédé au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 19
- Nombre d'enveloppes déposées : 20
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 8
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 10

La liste BELLESSORT obtient 12 voix mais compte tenu du fait qu'il y avait 20 enveloppes pour 19 votants, le conseil décide de procéder à un deuxième tour avec la même liste d'adjoints.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 10

La liste BELLESSORT Joachim obtient : douze voix 12 voix.

M. Joachim BELLESSORT, Mme Nathalie THIÉBAUD, M. Christian LEMASSON, Mme Céline NOURY-DÉSILE, Mme Valérie RADOU ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, prenant rang dans cet ordre, tel qu'ils figureraient sur la liste de M. BELLESSORT.

**TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après l'élection du maire et des cinq adjoints l'ordre du tableau du conseil municipal, faisant apparaître dans l'ordre, le maire, les 5 adjoints, les conseillers municipaux élus le même jour du plus grand nombre de voix au plus petit nombre de voix et à nombre de voix égal du plus âgé au plus jeune, est le suivant :

1. Joël GARENNE, maire
2. Joachim BELLESSORT, 1<sup>er</sup> adjoint
3. Nathalie THIÉBAUD, 2<sup>ème</sup> adjointe
4. Christian LEMASSON, 3<sup>ème</sup> adjoint
5. Céline NOURY-DÉSILE, 4<sup>ème</sup> adjointe
6. Valérie RADOU, 5<sup>ème</sup> adjointe
7. Jean-Claude BOUGLET
8. Christian SYBILLE
9. Philippe BOURRELIÉ
10. Claudine PIAU
11. Patricia TESSIER
12. Véronique PÉAN
13. Olivier SEVIN
14. Philippe FAYET
15. Gabrielle ZAMARRENO
16. Vital JARRY
17. Marcelle GAIGNARD
18. Jean-Louis GOUPY
19. Sandrine BONNET.

## **FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTION**

Le conseil municipal :

- décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L2123-23 et L2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 43 %
  - chacun des 5 adjoints : 14,49 % ;
- décide que l'indemnité de fonction du maire est versée à compter du 30 mars 2014 et que l'indemnité de fonction des adjoints sera versée à compter de la date exécutoire de l'arrêté du maire leur donnant délégation de fonctions.

## **DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

- Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,
- Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré,

le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, que le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

1. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
3. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
4. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
5. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
6. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
7. d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation étant consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
8. de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 300 000 € par année civile.

## DÉLÉGUÉS ET REPRÉSENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

ORGANISME	DÉLÉGUÉS ET REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE
CCAS	Nathalie Thiébaud, Véronique Péan, Patricia Tessier, Valérie Radou, Sandrine Bonnet, Joachim Bellessort
CNAS	Nathalie Thiébaud
Collège André Pioger	Joël Garenne, Gabrielle Zamarreno
Comité Pêche du Plan d'eau	Joël Garenne, Philippe Fayet, Vital Jarry, Jean-Louis Goupy
Correspondant Défense	Jean-Louis Goupy
Ecole de musique	Valérie Radou, Véronique Péan
Ecole St Joseph (OGEC)	Sandrine Bonnet, Véronique Péan
Ecole publique	Céline Noury-Désile, Christian Sybille, Gabrielle Zamarreno
Référents tempête ERDF	Joël Garenne, Thierry Beucher (salarié)
Sarthe Habitat	Titulaire : Marcelle Gagnard, Remplaçante : Nathalie Thiébaud
Sécurité Routière	Christian Sybille
Syndicat d'Eau de Conlie	Elus : Joël Garenne, Christian Lemasson, Jean-Claude Bouglet, Olivier Sevin, Jean-Louis Goupy ; Contribuable à Conlie : Christian Campas
Syndicat de la Vègre	Titulaire : Philippe Fayet, Suppléant : Joachim Bellessort

## COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal crée 15 commissions municipales dont le Maire est président de droit.

COMMISSIONS	MEMBRES
Agriculture et environnement	Céline Noury-Désile, Jean-Claude Bouglet, Christian Sybille, Vital Jarry
Appel d'offres	Président : Joël Garenne ; Titulaires : Christian Lemasson, Jean-Claude Bouglet, Patricia Tessier ; Suppléants : Joachim Bellessort, Christian Sybille, Jean-Louis Goupy
Bâtiments communaux et cimetière	Joachim Bellessort, Jean-Claude Bouglet, Christian Sybille, Philippe Bourrelier, Marcelle Gagnard
Communication	Nathalie Thiébaud, Céline Noury-Désile, Valérie Radou, Olivier Sevin, Gabrielle Zamarreno, Sandrine Bonet
Culture et Tourisme (incluant les anciennes commissions Loisirs et Fêtes, Médiathèque, Musée, Tourisme (plan d'eau, camping, gîte)	Joachim Bellessort, Nathalie Thiébaud, Céline Noury-Désile, Valérie Radou, Claudine Piau, Patricia Tessier, Véronique Péan, Gabrielle Zamarreno, Jean-Louis Goupy, Sandrine Bonnet
Développement économique, commerces, artisanat	Joachim Bellessort, Christian Lemasson, Céline Noury-Désile, Olivier Sevin
Finances	l'ensemble du conseil municipal
Fleurissement et espaces verts	Christian Lemasson, Véronique Péan, Vital Jarry
Jumelage	Céline Noury-Désile, Claudine Piau
Maison de santé pluridisciplinaire	Joachim Bellessort, Valérie Radou, Jean-Louis Goupy
Permis de construire	Christian Sybille, Philippe Bourrelier, Marcelle Gagnard
Scolaire et périscolaire	Nathalie Thiébaud, Céline Noury-Désile, Valérie Radou, Christian Sybille, Claudine Piau, Patricia Tessier, Gabrielle Zamarreno
Sports	Nathalie Thiébaud, Christian Lemasson, Christian Sybille, Patricia Tessier
Urbanisme et PLU	Nathalie Thiébaud, Christian Lemasson, Jean-Claude Bouglet, Philippe Bourrelier, Olivier Sevin, Vital Jarry, Marcelle Gagnard, Jean-Louis Goupy
Voirie rurale et urbaine	Joachim Bellessort, Christian Lemasson, Jean-Claude Bouglet, Christian Sybille, Philippe Bourrelier, Jean-Louis Goupy

## **ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Après avoir été informé par M. le maire :

- que les membres de la CAO sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- que Conlie ayant moins de 3500 habitants: la CAO est composée du maire ou son représentant, président, de 3 membres du Conseil municipal titulaires et de 3 membres suppléants, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

3 candidats titulaires et 3 candidats suppléants se présentent sur une seule liste comprenant :

- pour les titulaires : MM Christian LEMASSON, Jean-Claude BOUGLET et Mme Patricia TESSIER
- pour les suppléants : MM Joachim BELLESSORT, Christian SYBILLE et Jean-Louis GOUPY.

Il est procédé à l'élection à bulletin secret.

### **Résultats du scrutin**

• Nombre de votants :	19
• Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
• Nombre de suffrages exprimés :	19
• Nombre de voix obtenue par la liste :	19

La liste obtient tous les sièges.

MM Christian LEMASSON, Jean-Claude BOUGLET et Mme Patricia TESSIER sont élus membres titulaires,

MM Joachim BELLESSORT, Christian SYBILLE et Jean-Louis GOUPY élus suppléants de la CAO.

## **INDEMNITÉS AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le conseil municipal décide d'allouer annuellement au receveur municipal, pour la durée du mandat, l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection du budget.

NOM	ÉMARGEMENT
Joël GARENNE, Maire	
Joachim BELLESSERT, Premier Adjoint	
Nathalie THIÉBAUD, Deuxième Adjointe	
Christian LEMASSON, Troisième Adjoint	
Céline NOURY-DÉSILE, Quatrième Adjointe, secrétaire de séance	
Valérie RADOU, Cinquième Adjointe	
Jean-Claude BOUGLET	
Christian SYBILLE	
Philippe BOURRELIÉ	
Claudine PIAU	
Patricia TESSIER	
Véronique PÉAN	
Olivier SEVIN	
Philippe FAYET	
Gabrielle ZAMARRENO	
Vital JARRY	
Marcelle GAINARD	
Jean-Louis GOUPY	
Sandrine BONNET	